

## **ORDRE DU JOUR DU 4 JUILLET 2016**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2016
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Josée Roy / démission au poste d'adjointe administrative
  - Colette Normandin / demande d'augmentation de salaire
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2016
8. Résolution relative au poste d'adjointe administrative
9. Vacances
10. Questions diverses
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 juillet 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :    Monsieur    Jean-Claude Milot, maire  
                          Mesdames    Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                          Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

Était absent :                            Frédéric Morissette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 10, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement des comptes
- Programme de qualification des opérateurs municipaux en assainissement des eaux usées
- Rang Saint-Alexis / Interdiction aux véhicules lourds
- Demande de mademoiselle Rouette / Kiosque d'été
- Ministère des Transports / Décision en regard de la modification de la vitesse route 359 section urbanisée

### 3. Résolution 2016-07-76

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2016**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juin 2016, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2016-07-77

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de juin 2016, datée du **22 juin 2016**, du chèque **3318** à **3343** et du prélèvement # **657** à # **664**

pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **45 920.85 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer de juin 2016 (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **22 juin 2016**, pour des montants de **44 964.35 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de juin 2016, datée du **27 juin 2016**, pour les salaires versés du numéro # **503588** au numéro # **503612**; pour un montant total de **9 169.36 \$**.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. Josée Roy / démission au poste d'adjointe administrative

Madame Josée Roy a remis à la directrice générale une lettre de démission le 22 juin 2016, effective dès le lendemain. La directrice générale après discussion avec monsieur le Maire, a publié une offre d'emploi d'adjointe administrative sous forme de circulaire et a aussi transmis un courriel aux municipalités de la MRC des Chenaux. Le conseil discute de ce départ et il se rencontrera jeudi 7 juillet pour faire une présélection des candidatures reçues.

### b. Colette Normandin / demande d'augmentation de salaire

Madame Colette Normandin adresse au conseil municipal, une demande d'augmentation de salaire pour le travail qu'elle exécute pour la municipalité, à titre de bibliothécaire et de préposée à l'entretien ménager. Après discussion, le conseil adopte la résolution suivante :

Résolution 2016-07-78

**CONSIDÉRANT QUE** madame Colette Normandin adresse au conseil une demande d'augmentation de salaire et qu'elle travaille pour la municipalité depuis 2010 au taux du salaire minimum en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** récemment madame Normandin a été nommée coordonnatrice de la bibliothèque en plus d'en être la secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Normandin accomplit toutes les tâches que la Municipalité lui attribue avec satisfaction et promptitude;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte d'attribuer à madame Colette Normandin un ajustement de salaire, au montant de 2.00 \$ de l'heure à compter de ce jour et il planifiera un autre ajustement de salaire lors de son budget 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **43 628.19 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de **42 657.81 \$**, toutefois de ce montant nous conservons une réserve en cas d'imprévu de 5 000.00\$.

Monsieur le Maire souhaite que cet été soit remplacé le ponceau en face du 4229 rang Saint-Alexis, la directrice générale lui confirme que ces travaux sont prévus. La directrice générale informe le conseil que le ministre des Transports, vient de nous attribuer une somme de 11 000 \$ à même son budget discrétionnaire; pour des travaux de voirie qui devront être réalisés avant la fin de l'année courante.

Résolution 2016-07-79

### **Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui viennent de lui être alloués par l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, soit la somme de 11 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de faire des interventions dans le rang Saint-Alexis, pour l'amélioration des abords de route et des accotements, afin de favoriser le drainage des routes et d'éviter ainsi la détérioration des surfaces et qu'il faut aussi faire le remplacement de quelques ponceaux;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, il est résolu que la municipalité injectera l'aide financière de 11 000 \$ dans le rang Saint-Alexis, en travaux pour l'amélioration des abords de route et des accotements et pour le remplacement de quelques ponceaux;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2016**

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juin 2016 tel que recommandé par le vérificateur.

### **8. Résolution 2016-07-80**

#### **Résolution concernant le poste d'adjointe administrative**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Josée Roy a remis une lettre de démission le 22 juin dernier pour le poste d'adjointe administrative;

**CONSIDÉRANT** le poste d'adjointe administrative est un emploi de 28 heures semaine à l'année et que la directrice générale a besoin d'une personne pour effectuer toutes les tâches reliées à cette fonction;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée afin de recevoir les candidatures des personnes intéressées :

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes se rencontrera jeudi le 7 juillet prochain pour débiter le processus de sélection et d'entrevue des candidats.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 9. Vacances

Monsieur le maire prendra des vacances au cours du mois de l'été mais il demeure assez disponible. La directrice générale prendra deux semaines de vacances au cours de l'été soit du 18 au 31 juillet. L'inspecteur municipal n'a pas encore céduler ses vacances qu'il devrait prendre au cours de l'été. Les mesures seront prises pour informer les citoyens de la fermeture du bureau municipal (affichage et message sur le répondeur).

## 10. Questions diverses

### a. Résolution 2016-07-81

#### **Résolution pour autoriser le paiement de factures**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Aon Hewitt / RREMQ	\$ 1 217.12
Bell Canada	282.81
La Coop Univert	294.46
Pomplo	50.41
Protection Incendie CFS Ltée	313.88
Receveur Général Canada	905.58
Ministre du Revenu	8 388.83
Transport R. Brouillette inc.	678.35
Visa Desjardins	138.00
Xérox	36.74

**Total :** **\$ 12 306.18**

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### b. Programme de qualification des opérateurs municipaux en assainissement des eaux usées

La directrice générale remet au conseil municipal la confirmation d'inscription de l'inspecteur municipal, au programme de formation pour l'obtention d'un certificat en traitement des eaux usées par étang aéré; qui sera dispensé au Collègue de Shawinigan au cours de l'hiver 2016-2017.

### c. Rang Saint-Alexis / Interdiction aux véhicules lourds

La directrice générale informe le conseil municipal, vu l'abondance de véhicules lourds qui circulent dans le rang Saint-Alexis, que plusieurs courriels ont été transmis aux donneurs d'ouvrages et aux fournisseurs de service (MRC, municipalités, villes, entreprises privées); cette route étant à usage local seulement. La directrice générale a eu des échanges téléphoniques à plusieurs intervenants incluant la Sûreté du Québec demandant une surveillance accrue afin de régler cette problématique.

**d. Demande de Mademoiselle Axymya Rouette / Kiosque d'été**

Monsieur le Maire discute avec le conseil municipal de la demande que nous avait adressé mademoiselle Rouette, une jeune fille de 11 ans, soit d'obtenir l'autorisation pour tenir un kiosque de jus frais et de sorbet près de la cantine mobile La Patate Rouge sur le terrain de la municipalité. Il souhaiterait que le conseil reconsidère cette demande et qu'il accepte la présence du kiosque 1 jour par semaine, après discussion le conseil municipal est d'accord avec la suggestion; monsieur le Maire ira rencontrer mademoiselle Rouette pour l'aviser.

**e. Ministère des Transports / Décision en regard de la modification de la vitesse route 359 section urbanisée**

Une rencontre a eu lieu le 27 juin dernier avec monsieur Frédéric Rompré ingénieur pour le MTQ, puisque le ministère s'était engagé à faire une étude radar de la vitesse au printemps 2016; monsieur Rompré est venu nous informer du résultat de ces relevés et de la décision du ministère. Monsieur Rompré nous remet une carte du secteur, sur laquelle il y a les emplacements des relevés réalisés et les vitesses enregistrées au 85<sup>e</sup> percentile. Malgré des vitesses très élevées le ministère a statué que la vitesse serait réduite à 80 km/h au lieu du 90 km/h. Le conseil est très déçu de cette décision, il demandait une réduction en premier lieu à 50 km/h, pour par la suite s'adapter à une vitesse de zone de transition de 70 km/h.

Résolution 2016-07-82

**Résolution concernant la décision du ministère des Transports en regard de la modification de vitesse**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait transmis une demande au ministère des Transports, par la résolution 2014-07-90, pour prolonger la zone de 50km/h pour la section urbanisée de la route 359 côté nord (rue Principale);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit beaucoup de commentaires négatifs et de plaintes, des résidents de la rue Principale, au sujet de la vitesse trop élevée des usagers de ce tronçon de route contigu au village;

**CONSIDÉRANT QUE** deux rencontres ont eu lieu avec divers représentants, donc la Sûreté du Québec et les membres du conseil, afin d'étudier la modification de la vitesse de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a refait une étude radar de la vitesse au printemps 2016 et que les résultats ont démontrés clairement que les vitesses enregistrées au 85<sup>e</sup> percentile (vitesse maximale à laquelle circule 85% des usagers) sont très élevées, voir bien au-delà de ce que pensait les intervenants;

**CONSIDÉRANT QU'**à la hauteur du 430 rue Principale (MRC des Chenaux), les vitesses enregistrées au 85<sup>e</sup> percentile sont de l'ordre de 87km/h en direction Nord et de 88km/h en direction Sud, dans une zone de 50 km/h;

**CONSIDÉRANT QU'**à la hauteur du 770 rue Principale, les vitesses enregistrées au 85<sup>e</sup> percentile sont de l'ordre de 100,2 km/h en direction

Nord et de 94,9 km/h en direction Sud, comparativement à 76 km/h et 80 km/h lors du dernier relevé;

**CONSIDÉRANT QUE** la réduction de la vitesse n'est pas le seul outil à utiliser pour changer le comportement des usagers de la route, mais elle permet d'atteindre une partie de l'objectif visé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité envisage l'ajout d'un panneau de Bienvenue du côté sud pour s'adresser aux usagers;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes exprime au ministère des Transports sa déception face à cette minime réduction de vitesse et il demande au ministère des Transports de réviser sa décision et de réduire la vitesse à 70km/h afin de créer une réelle zone de transition.

**QUE** la municipalité demande au ministère des Transports d'ajouter entre le 630 rue Principale et l'intersection de la rue Principale / rang Saint-Alexis des panneaux routiers (balise) au centre de la route affichant la vitesse permise et un message incitant au respect de ladite vitesse.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 11. Période de questions

Aucune présence.

#### 12. Résolution 2016-07-83

#### Clôture de la séance

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 25.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Manon Shallow, Dir. gén. & Sec.-trés.